

Rapport sur les Orientations Budgétaires

D.O.B. 2022

**Budget annexe
Déchets**

Réunion du conseil communautaire du 16 février 2022

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 16 février 2022

Rappels réglementaires

Depuis la **loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions**, les départements ont obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire.

La **loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République** a étendu cette obligation aux communes de plus de 3 500 habitants et leurs groupements et dispose que ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La **loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République** a voulu accentuer l'information des conseillers communautaires et prévoit un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport, le ROB, élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est renforcée puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Le rapport doit également préciser l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de budget.

Enfin, la **loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022** prévoit une présentation des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement ;
- l'évolution du besoin de financement annuel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au représentant de l'État et faire l'objet d'une publication, conformément au **décret du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB**.

Le DOB doit permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes en tenant compte des projets retenus.

Un budget annexe est utile pour :

- 1) Retracer le coût réel du service
- 2) S'assurer que le service est financé par les ressources

Le 1^{er} budget primitif du budget annexe des déchets sera présenté en conseil de communauté du 30 mars 2022.

3

Éléments de contexte, pour mémoire :

- Forte évolution de la taxe associée au mode de traitement final de nos déchets (TGAP), impactant le coût du traitement.

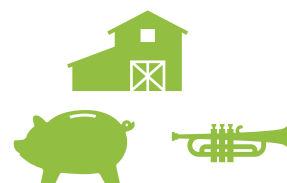
ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA TGAP



4



fonctionnement



investissement

Analyse rétrospective

Perspectives 2022

Fonctionnement

Investissement

Selon la base de l'analytique du budget général :

Dépenses	CA 2020	CA 2021	
011- Charges à caractère général	327 540,24 €	320 401,51 €	Charges courantes, entretien des bennes et participation aux frais du bâtiment des services techniques
012 – Charges de personnel	438 604,37 €	467 559,39 €	
65 – Autre charges	751 490,18 €	851 247,96 €	SYMTOMA
66 – Charges financières	12 983,29 €	12 011,12 €	Intérêts emprunts
Total	1 530 618,08 €	1 651 219,98 €	

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2022

Fonctionnement

Investissement

Recettes	CA 2020	CA 2021	
013 – Atténuation de charges	4 108,32 €	1 980,90 €	Remboursement maladie
70 – Produit des services	92 395,26 €	107 651,27 €	Redevance spéciale
73 – Impôts et taxes	1 483 367,00 €	1 651 606,00 €	TEOM
74 – Dotations et participations	16 036,51 €	16 383,94 €	Participation CC Aigoual centre de transfert Participation Madières
75 – Autres produits	0,00 €	500,00 €	Loyers
77 – Produits exceptionnels	3 760,00 €	0,00 €	Remboursement assurance
Total	1 599 667,09 €	1 778 122,11 €	

7

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2022

Fonctionnement

Investissement

En dépenses 2021 :

- Changement de 2 moteurs de BOM : 44 455 €
- Achats de bacs OM et de porte sacs jaunes: 24 484 €
- Signalétique route de la déchetterie : 4 459 €

En recettes 2021 :

- FCTVA : 13 062 €

8

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2022

Fonctionnement

Investissement

	CA 2021		prévisionnel BP 2022	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes (TEOM à 16%)
TOTAL fonct.	1 651 219,98 €	1 778 122,11 €	1 799 659,00 €	1 773 062,00 €
différence	126 902,13 €			-25 976,00 €
TOTAL inv.	105 421,57 €	13 876,52 €	202 808,00 €	33 268,00 €
différence	-91 545,05 €			-169 540,00 €
TOTAL F+I	1 578 192,22 €	1 600 927,44 €	1 982 467,00 €	1 806 330,00 €
différence	35 357,08 €			-176 137,00 €

9

Rapport d'orientation budgétaire – séance du 16 février 2022

Analyse rétrospective

Perspectives 2022

Fonctionnement :

La section de fonctionnement devrait être à l'équilibre en 2022, sans augmentation de la TEOM.

Cependant, des investissements sont nécessaires, donc 2 choix :

- Augmentation de la TEOM
- Diminution du tonnage, effort à faire dans chaque commune

Investissement :

Achats de matériels :

- Renouvellement des bacs collectifs et individuels : 20 000 €
- Arbres à sacs jaunes : 2 808 €
- Nécessité d'acheter à court terme, une nouvelle BOM : 180 000 €

10